

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 29 (1884)
Heft: 3

Rubrik: Nouvelles et chronique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

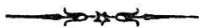
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

revient. Après un bref exposé historique, l'auteur étudie successivement les systèmes optiques, la source lumineuse, puis les divers appareils connus, divisés en deux catégories, dont chacun d'eux fait l'objet de descriptions détaillées et très explicites, complétées par des renseignements sur les modes d'emploi et sur les résultats des expériences faites. Enfin la dernière partie de l'ouvrage est consacrée à l'étude de l'organisation des stations optiques dans les marches, les cantonnements, les combats et les sièges, de l'emploi de la télégraphie optique dans les différentes guerres, des signaleurs anglais et autrichiens et de la télégraphie optique en France. L'auteur termine en démontrant la nécessité d'un corps de signaleurs pris parmi les corps de troupe.

Nous ne pouvons que recommander à MM. les officiers la lecture de l'intéressant ouvrage de M. van Wetter. Il est en vente, au prix de 2 fr. 50, à la librairie Dalp, à Berne.



NOUVELLES ET CHRONIQUE

En date du 6 février, le Département militaire suisse a procédé à des promotions et transferts de commandements parmi lesquels nous remarquons :

Sont nommés :

Au grade de major d'artillerie, les capitaines Frêne, Adolphe, à Berne ; de Charrière, Ferd., à Lausanne ; Goy, William, au Brassus ; Guiguer de Prangins, Charles, à Lausanne ; Steger, Otto, à Zurich ; Winkler, Rodolphe, à Rämismühle ; Heitz, Philippe, à Munchweilen.

Au grade de lieutenant dans le secrétariat d'état-major, les adjoints ci-après :

Cramer, Aug., à Genève ; Berner, Gustave, à Hirslanden ; Meng, Théophile, à Bâle ; Crinsoz de Cottens, Edg., à Lausanne ; Favre, Louis, à Lausanne ; Schmid, Emile, à Zurich ; Moser, Jean, à Oerlingen ; Schaffer, Fréd., à Berne.

Reçoivent les commandements ci-après :

Majors de Charrière, Ferd., à Lausanne, le régiment 3/I ; Goy, Will., au Brassus, le parc de la I^{re} division (en remplacement de M. le capitaine de Cérenville, Henri, à Lausanne, nommé le 8 janvier dernier au grade de major et appelé aux fonctions de commandant du parc de la I^{re} division, qui a refusé sa nomination et conserve son grade de capitaine de la batterie n° 3) ; Puenzieux, Ad., à Clarens, passe du régiment 3/I au régiment 1/II ; lieut.-colonel Socin, Ch., à Bâle, quitte le régiment 2/III et devient chef d'état-major de la III^e brigade ; major Frêne, Ad., à Berne, reçoit le régiment 2/III ; major Vogt, Ed., à Rapperswyl, passe du parc de la VI^e division au régiment 3/VI ; major Winkler, R., à Rämismühle, reçoit le parc de la VI^e division ; lieut.-colonel Reinhardt, P., à Winterthour, quitte le régiment 1/VII et devient chef d'état-major de la VII^e brigade ; majors Pestalozzi, Hans, à Zurich, passe au régiment 1/VII ; Heitz,

P., à Munchweilen, au régiment 2/VII; Steger, O., à Zurich, au parc de la VII^e division; Guiguer de Prangins, C., à Lausanne, est à disposition.

Dans la cavalerie, les lieut.-colonels Davall, Emile, à Sully, actuellement à disposition, reçoit le régiment de dragons 1 L.; Leumann, G., à Burglen, passe du régiment de dragons 6 au 6^e L.; Kuhne, Rodolphe, à Benken, de disposition au 7^e L.; Blumer, Othm., à Rorbas, du régiment de dragons 5 au 6^e; major Lack, J., à Soleure, de disposition au 5^e régiment.

Vaud. — L'assemblée annuelle des délégués de la Société vaudoise des officiers s'est réunie le 22 février, à Lausanne, au cercle de Beau-Séjour.

Elle a ratifié la gestion et les comptes du comité pour l'année 1883, puis procédant au renouvellement de son comité, elle l'a composé comme suit :

M. le major Colomb est élu président, en remplacement de M. le major Secretan. MM. les capitaines H. de Cérenville, G. Rochat et Ch. Vuagniaux sont réélus, et M. le lieutenant-colonel Favey entre dans le comité comme nouveau membre.

L'assemblée générale de la société se réunira cette année à Sainte-Croix; cette réunion coïncidera avec une reconnaissance militaire dans le Jura, à laquelle seront conviés les officiers de la II^e division.

Genève. — L'inauguration du monument équestre du général Dufour aura lieu, assure-t-on, le lundi 2 juin prochain.

Le comité d'initiative, présidé par M. le colonel fédéral Aubert, ancien divisionnaire, avait adressé dernièrement à l'administration du Paris-Lyon-Méditerranée une demande tendant à faire accorder par la Compagnie le transport gratuit de la statue du général Dufour qui doit être érigée prochainement sur la place Neuve. Cette demande vient d'être gracieusement accordée par la Compagnie, heureuse, a-t-elle dit, de témoigner ainsi sa sympathie et son respect pour la mémoire de l'homme éminent qui a été un des fondateurs et un des premiers administrateurs de la ligne de Lyon à Genève. La Compagnie a de plus accordé l'autorisation nécessaire pour que la statue puisse rester en gare dans son wagon, pendant les quelques jours qui pourront s'écouler entre son arrivée à Genève et son transport sur l'emplacement définitif.

La statue, œuvre de M. Lanz, pèse 4000 kilos; la dernière pièce, le corps du cheval (2000 kilos), a été fondue avec le même succès que le reste, le 17 décembre 1883, en présence de notre ministre à Paris, M. Lardy. Le travail de montage et de ciselage marche rapidement, et le sculpteur, M. Lanz, pourra livrer son œuvre dans les premiers jours de mars. Malheureusement, dit le *Journal de Genève*, l'exécution du piédestal est fort en retard et l'on sera peut-être obligé d'avoir recours à un arrangement provisoire.

Quant au programme même de la fête, il a pris des proportions très vastes. Un cortège officiel, composé des milices et des sociétés de Genève se formerait vers une heure à Plainpalais et aux Bastions, viendrait prendre à l'Hôtel-de-Ville les autorités fédérales, cantonales et municipales et parcourrait une partie de nos rues, pour venir se grouper autour de la statue qui serait dévoilée à 4 heures. On parle aussi de banquets de quartiers qui aurait lieu à 11 heures, d'un

dîner offert le soir par la Ville à deux cents invités, au foyer du Théâtre ; puis d'illumination et de feux d'artifice.

France. — Les puissances changent le moins possible leurs ministres de la guerre et ont compris depuis longtemps qu'il n'y avait pas de progrès militaire possible avec des changements répétés. C'est ainsi que la Prusse a conservé pendant près de seize ans M. de Roon comme ministre de la guerre.

En France, sous Louis XIV, Letellier restait ministre de la guerre pendant 18 ans et 10 mois ; le marquis de Louvois était aussi ministre de la guerre pendant 29 ans, et la France était victorieuse ! C'était la grande époque des Turenne, des Luxembourg, des Villars, des Catinat et des Vauban.

A partir de 1789, l'instabilité apparaît dans tout son éclat.

La Tour du Pin-Gouvernet reste ministre 1 an et 5 mois ; du Portal 1 an et 1 jour ; de Narbonne 3 mois ; de Grave 2 mois ; Servan 5 mois et 3 jours ; Dumouriez 4 jours ; Lafard 1 mois et 7 jours ; d'Abancourt 19 jours ; Servan 1 mois et 27 jours ; Pache 3 mois et 17 jours ; Beurnonville 2 mois ; Bouchotte 1 an ; Pille 2 ans et 6 mois ; Dubayet 3 mois ; Petiet 1 an et 4 mois ; Scherer 1 an et 6 mois ; Milet de Mureau 4 mois et 9 jours ; Bernadotte 2 mois et 10 jours ; Dubois-Crancé 1 mois et 16 jours ; Berthier 4 mois et 22 jours ; Carnot 4 mois et 11 jours. Vingt et un ministres en quinze ans !

Sous l'empire, les choses changent. Berthier reste ministre 6 ans ; Clarke 6 ans. Sous la Restauration et le gouvernement de Juillet, les ministres de la guerre changent peu.

Sous la deuxième République de 1848, l'instabilité recommence. Subervic reste ministre de la guerre 2 mois et 4 jours ; Cavaignac, 1 mois et 10 jours ; de Lamoricière, 5 mois et 28 jours ; Rulhière, 3 mois et 10 jours ; Regnault de Saint-Jean d'Angély, 13 jours ; Randon, 9 mois.

Sous le second Empire, le maréchal Vaillant reste ministre 5 ans ; le maréchal Randon 6 ans ; le maréchal Niel 2 ans.

A partir du 4 septembre 1870, ont passé au ministère de la guerre : Le Flô 9 mois ; de Cisse 2 ans moins 22 jours ; du Barail 1 an ; de Cisse, pour la seconde fois, 2 ans et 3 mois ; Berthaut 1 an et 2 mois ; de Rochebouët 20 jours ; Borel 1 an et 1 mois ; Gresley quelques mois ; Farre 1 an et 9 mois ; Campenon 2 mois ; Billot 1 an ; Thibaudin 8 mois et 5 jours, ce qui fait treize ministres en treize ans.

— On lit dans le *Progrès militaire* :

« La création d'un immense arsenal à Maubeuge est aujourd'hui officiellement décidée. Les travaux, se montant à plusieurs millions, vont commencer au printemps prochain. Cet important établissement militaire s'élèvera sur huit à dix hectares de terrains compris entre la redoute de Falise, le terrain de manœuvres, la route de Ferrière-la-Grande et le chemin de fer du Nord. Cette décision, depuis longtemps adoptée, mais aujourd'hui officielle, a pour Maubeuge des conséquences inappréciables au point de vue de son extension future. La protection nécessaire de cet immense dépôt de

matériel et de munitions de guerre qui ne peut être exposé à une surprise de l'ennemi entraîne la création forcée d'une seconde enceinte fortifiée et l'annexion à la ville de tous les terrains jusqu'alors frappés de servitudes militaires. C'est une mise en valeur considérable de tous ces terrains et une extension qui va classer Maubeuge au rang des principales villes du Nord. »

— Un projet de loi sur l'organisation des troupes spéciales d'Afrique a été déposé le 28 décembre à la Chambre par le ministre de la guerre. En voici les principales dispositions :

La composition des troupes comprend :

Infanterie. — 4 bataillons de chasseurs à pied à 4 compagnies, plus une de dépôt ; 4 régiments de zouaves à 6 bataillons de 4 compagnies, plus 2 compagnies de dépôt ; 4 régiments de tirailleurs indigènes à 4 bataillons de 4 compagnies, plus 1 de dépôt ; 4 bataillons d'infanterie légère d'Afrique à 4 compagnies, plus 1 de dépôt ; 2 régiments de légion étrangère à 4 bataillons de 4 compagnies, plus 1 de dépôt ; 5 compagnies de discipline, dont 1 de pionniers et 4 de fusiliers.

Cavalerie. — 4 régiments de chasseurs à 8 escadrons ; 4 régiments de spahis à 6 escadrons ; 3 compagnies de cavaliers de remonte.

Artillerie. — 4 bataillons comprenant chacun 1 batterie à pied et 3 de montagne et un détachement de pontonniers, un d'ouvriers d'artillerie, un d'artificiers.

Génie. — 4 compagnies du génie, un détachement de sapeurs-conducteurs.

Train des équipages. — 4 escadrons à 4 compagnies.

Enfin une section de secrétaires d'état-major, 4 sections d'ouvriers d'administration et 4 d'infirmiers militaires, 1 légion de gendarmerie à 5 compagnies.

Le nombre des bataillons et compagnies des régiments étrangers et indigènes pourra être augmenté ou diminué par décret ; le ministre pourra organiser une compagnie de chaque régiment de zouaves, tirailleurs indigènes et de légion étrangère en compagnie montée. 8 bataillons de zouaves et 2 batteries d'artillerie désignés par le ministre auront un recrutement spécial et constitueront un corps de réserve expéditionnaire. Les autres troupes d'Afrique se recruteront comme par le passé et encadreront le contingent algérien.

Le recrutement spécial des unités du corps de réserve aura lieu par voie d'engagements volontaires et rengagements contractés dans des conditions diverses, et, à défaut, par voie d'appel direct, en prenant les plus bas numéros après ceux affectés à l'armée de mer.

Les corps de nouvelle création seraient formés par décret, au fur et à mesure que les ressources du recrutement le permettraient. Les compagnies mixtes de Tunisie seraient dissoutes, au fur et à mesure de la formation des nouveaux corps.

Allemagne. — Le gouvernement prussien a ordonné la démolition des travaux de défense de Düppel, où les vaillants Danois firent une si honorable résistance en 1864 contre les troupes réunies de l'Autriche et de la Prusse.

Cette démolition n'est d'ailleurs qu'une des mesures d'exécution du nouveau système de fortifications adopté par l'Allemagne et dicté

par l'expérience des dernières guerres, c'est que les petites places n'ont plus aucune utilité et sont au contraire nuisibles à leurs possesseurs. Seules les grandes places, pouvant offrir au besoin des feux convergents et servir de pivots ou de refuges à des troupes mobiles, ont encore une valeur réelle. Aussi l'Allemagne a sagement démantelé toutes ses petites forteresses de l'Alsace, ainsi que Wissembourg, Colberg, Erfurt, Graudenz, le Dannewerke, Düppel, etc., pour les remplacer par celles dites rayonnantes de Strasbourg, Metz, Coblenz, Cologne, Kiel, Königsberg, en trop grand nombre encore. On sait qu'en France, à part le gigantesque camp retranché de Paris, on a fait plutôt le contraire et doublé le chiffre déjà excessif des postes frontières.

— La marine allemande de guerre, malgré le développement et le degré de perfection qui lui ont été donnés à grands frais, a toujours été considérée à Berlin comme l'accessoire de l'armée et comme un engin de guerre abandonné aux opérations et aux besoins de celle-ci. Aussi l'autorité supérieure sur la flotte a jusqu'ici été donnée à un général, de préférence à un homme de mer, et la prédominance de ce système a entraîné dans ces derniers temps plusieurs démissions dans le haut personnel de la marine allemande.

L'élément militaire ayant la haute main sur la direction des affaires de la flotte, cherche naturellement à faire prévaloir, en ce qui concerne la marine, les mêmes principes et notamment le même système de mobilisation que pour l'armée de terre. Le chef de l'amirauté, général de Caprivi, a élaboré, dans les conférences qu'il a eues, dans ces derniers temps, à Kiel, avec les officiers supérieurs de la marine, un plan de mobilisation pour la flotte, par lequel, en cas de guerre, tous les marins destinés à une opération pourront être armés et prêts à appareiller dans le même délai qui suffit à la mobilisation de l'armée de terre.

La principale difficulté n'est pas dans l'armement et l'équipement même des navires, qui peut être complété en trois ou quatre jours, mais dans le rappel du personnel des équipages, dont une grande partie, à savoir les hommes qui ne font pas partie de l'effectif actif, les réservistes, les officiers et les hommes de la *Seewehr*, qui est pour les marins la contre-partie de la *landwehr* de l'armée de terre, se trouveraient dispersés sur terre et dans toutes les mers, au service du commerce, au moment où serait donné l'ordre de mobilisation. Il s'agirait, dans le plan du chef actuel de l'amirauté, de suppléer sur le champ au personnel manquant, en empruntant des hommes, sans délai, à la navigation de commerce, soit par des enrôlements volontaires, soit par un procédé ressemblant à la presse des matelots au moyen de laquelle l'Angleterre entretenait ses équipages de mer durant ses longues guerres contre Napoléon 1^{er}.

L'assimilation de l'armée de mer à l'armée de terre existe déjà dans le recrutement, dont les règles sont les mêmes de part et d'autre ; l'établir également dans la mobilisation et dans les mouvements stratégiques serait l'idéal pour les hommes de guerre de Berlin.

Autriche. — *Manœuvres de nuit.* — Quatre bataillons d'un régiment autrichien se sont exercés pendant vingt-quatre heures aux manœuvres de nuit, d'avant-postes, de patrouilles et de campement.

Placés sous le commandement d'un colonel, les hommes ont établi leur camp près de Kagram-Hirsehstatten. Des patrouilles ont été envoyées sur le front et les flancs de l'ennemi, en s'efforçant de le rencontrer.

Vers neuf heures du soir, les détonations d'armes à feu indiquèrent que l'ennemi était trouvé et que l'action était réellement engagée. Ces manœuvres ont duré de neuf heures du soir à deux heures du matin.

D'après le *Neue Freie Presse*, le général en chef du 2^e corps d'armée a prescrit que de pareils exercices seraient exécutés sur tout le rayon territorial de son commandement.

Espagne. — Un journal allemand publie la curieuse statistique suivante :

« Tandis que dans les armées de toutes les grandes puissances, les cadres supérieurs sont plus ou moins complets, c'est le contraire qui a lieu en Espagne. L'armée espagnole compte un capitaine-général sur 11,003 hommes, un lieutenant-général sur 1,013, un major-général sur 693, un général de brigade sur 271, un colonel sur 195, un lieutenant-colonel sur 99, un major sur 42, un capitaine sur 18, un lieutenant sur 15 et un adjudant sur 6. »

Egypte. — Comme nous nous y attendions, la défaite de Bakerpacha à El-Teb le 4 février n'a pas tardé à avoir une éclatante revanche. Avec les renforts promptement débarqués à Souakim et Trikin-tat, le général Graham s'est mis en campagne le 24 février, et le 29 déjà, sur le même champ de carnage du 4, il a remporté une victoire décisive sur les bandes d'Osman-Digna, qui ont perdu un millier d'hommes, tandis que les Anglais, au nombre de 4000 combattants contre plus de 10,000, n'ont eu qu'environ 180 hommes hors de combat.

L'attaque anglaise, d'abord en grand carré de marche et de combat, suivant la méthode des guerres d'Afrique, a été fort bien menée. Elle a dû lutter constamment et vaillamment pour arriver à se déployer, mais une fois ce déploiement effectué et le feu ouvert sur la ligne entière, tout a été à souhait. Le surlendemain, Graham a occupé Tokar.

Les forces britanniques paraissent maintenant se concentrer à Souakim, où elles attendent sans doute de savoir ce qui adviendra des proclamations de tons si divers, au moyen desquelles Gordonpacha, à Karthoum, essaie d'amadouer ou de terroriser les partisans du Mahdi.
